



52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP
4, 5 et 6 mars 2016 à Paris

Motion
ACCÈS AUX SOINS

L'Union Syndicale de la Psychiatrie, réunie en congrès les 4, 5 et 6 mars 2016 à Paris, réaffirme son soutien à la Sécurité sociale universelle et solidaire, basée sur les ordonnances de 1945, seule garante de l'accès aux soins pour tous, où chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Au-delà de la récente décision du conseil constitutionnel, l'USP ne peut se satisfaire du pseudo tiers payant contenu dans la loi de Santé qui risque, à terme, d'aliéner l'indépendance des médecins, en les amenant à se voir conventionnés avec des assurances complémentaires santé le plus souvent issues du secteur privé lucratif (sur le mode étasunien), constituant ainsi une étape supplémentaire vers la marchandisation des soins (rappelons que ces complémentaires sont maintenant choisies par les employeurs !).

L'USP réaffirme son souhait d'un conventionnement exclusif, des professionnels de santé exerçant dans le privé au sein d'un secteur conventionnel unique avec l'Assurance maladie, défini par une Convention négociée nationalement.

Elle réitère également sa demande de prise en charge intégrale, et sans franchises, des soins psychiques par l'assurance maladie universelle.

Elle dénonce l'obsession de « l'identito-vigilance » à l'hôpital, qui s'étend progressivement dans les lieux de soins ambulatoires du secteur public, et conduit à des procédures qui ressemblent de plus en plus à des contrôles policiers. Cette étape, précédant la consultation, peut s'avérer particulièrement anxiogène pour un patient en souffrance psychique, plus particulièrement en période « d'État d'Urgence »...

NI PASSEPORT, NI CARTE VERTE DANS LES CMP !